



COMMUNE de LE FIEU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2020**

Le vingt-huit mai deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle des fêtes de Le Fieu sous la présidence du Maire, Michel VACHER.

Présents : Michel VACHER, Mariette COUDERC, Jean-Michel BRUNET, Alain RAMBAUD, Laurie MERLIN, Sandra BERNARD, Guy LACOUTURE, Alain PLUVINAGE, Edwige DUCHOZE, Marielle LOBIT, Pascal ETIEN, Julien CABIROL, Matthieu AUDOUARD, Cédric POINTET.

Absent excusé : Miguel TORRES (pouvoir à Jean-Michel BRUNET).

Secrétaire de séance : Sandra BERNARD.



L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du 23 mai 2020
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint
- Composition des commissions communales
- Désignation de délégués auprès de divers Syndicats
- Communications et questions diverses



Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au titre de l'article 1 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à compter du 23 mai 2020, il délègue par arrêtés municipaux une partie de ses fonctions et signatures à :

Mariette COUDERC 1 ^{ère} adjointe	Coordination de l'action municipale, Etat Civil, élections, vie associative, culture, aide sociale, santé, démocratie participative, habitat partagé
Jean-Michel BRUNET 2 ^{ème} adjoint	Aménagement, environnement, voirie, bâtiments communaux, espaces verts, cimetière, moyens techniques
Alain RAMBAUD 3 ^{ème} adjoint	Urbanisme, sécurité, tranquillité, salubrité, réseaux, information, communication, numérique, affaires militaires, anciens combattants, jumelage
Miguel TORRES 4 ^{ème} adjoint	Finances, comptes publics, subventions



Compte tenu de certaines modifications à apporter auprès de la Sous-Préfecture de Libourne, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2020 sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion.



Délib. n° 09/2020 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Sur proposition du Maire,

Vu, les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu, le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de quatre Adjointes ;

Vu, les arrêtés municipaux en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions à Mariette COUDERC, Jean-Michel BRUNET, Alain RAMBAUD et Miguel TORRES, Adjointes ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027), et conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire	40,3 % de l'indice brut 1027
1 ^{er} Adjoint	10,7 % de l'indice brut 1027
2 ^{ème} Adjoint	10,7 % de l'indice brut 1027
3 ^{ème} Adjoint	10,7 % de l'indice brut 1027
4 ^{ème} Adjoint	10,7 % de l'indice brut 1027

- que les indemnités de fonction seront versées aux élus concernés à compter du 23 mai 2020, date de l'installation de Conseil Municipal et revalorisées automatiquement en fonction de la valeur du point de l'indice.

- que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal selon le tableau récapitulatif suivant :

Population totale : 525 ha	Taux Indice 1027	Montant indemnité
<u>Maire</u> : Michel VACHER	Taux maximal : 40,3 %	Indemnité brute : 1 567,43 €
<u>1er Adjoint</u> : Mariette COUDERC	Taux maximal : 10,7 %	Indemnité brute : 416,17 €
<u>2ème Adjoint</u> : Jean-Michel BRUNET	Taux maximal : 10,7 %	Indemnité brute : 416,17 €
<u>3ème Adjoint</u> : Alain RAMBAUD	Taux maximal : 10,7 %	Indemnité brute : 416,17 €
<u>4ème Adjoint</u> : Miguel TORRES	Taux maximal : 10,7 %	Indemnité brute : 416,17 €

Délib. n° 10/2020 - Composition des commissions communales

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création des commissions communales suivantes :

➤ **Commission communale « finances et comptes publics »**

(Subventions, budgets)

Michel VACHER	<u>Responsable</u> : Miguel TORRES
Laurie MERLIN	Cédric POINTET
Mariette COUDERC	///

➤ **Commission communale « urbanisme et réseaux »**

(Urbanisme, PLU, sécurité, tranquillité, salubrité)

Michel VACHER	<u>Responsable</u> : Alain RAMBAUD
Cédric POINTET	Laurie MERLIN

➤ **Commission communale « aménagement, environnement, patrimoine, cadre de vie »**

(Voirie, entretien de bâtiments, espaces verts, cimetière et moyens techniques)

Michel VACHER	<u>Responsable</u> : Jean-Michel BRUNET
Guy LACOUTURE	Cédric POINTET
Julien CABIROL	///

➤ **Commission communale « communication, information »**

(Journal, presse, affichage, site web, application panneau pocket)

Michel VACHER	<u>Responsable</u> : Alain RAMBAUD
Laurie MERLIN	Julien CABIROL
Pascal ETIEN	Sandra BERNARD

➤ **Commission communale « environnement culturel, vie associative, jeunesse, animation »**

(Culture, bibliothèque, manifestations municipales, festivités, ...)

Michel VACHER	<u>Responsable</u> : Mariette COUDERC
Matthieu AUDOUARD	Sandra BERNARD
Edwige DUCHOZE	Julien CABIROL
Marielle LOBIT	Pascal ETIEN

➤ Commission communale « aide sociale »

Michel VACHER	<u>Responsable</u> : Mariette COUDERC
Laurie MERLIN	Edwige DUCHOZE
Sandra BERNARD	Alain PLUVINAGE

➤ Commission communale « démocratie participative »

Michel VACHER	<u>Responsable</u> : Mariette COUDERC
Laurie MERLIN	Alain PLUVINAGE
Sandra BERNARD	Jean-Michel BRUNET
Matthieu AUDOUARD	///

➤ Commission communale « développement économique, commercial et agriculture »

Michel VACHER	Mariette COUDERC
Jean-Michel BRUNET	Alain RAMBAUD
Miguel TORRES	Sandra BERNARD
Julien CABIROL	Cédric POINTET
Matthieu AUDOUARD	Alain PLUVINAGE
Marielle LOBIT	///

Délib. n° 11/2020 - Désignation de délégués - Commission d'Appel d'Offres

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, il est décidé à l'unanimité de désigner comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- ✎ Michel VACHER, président
- ✎ Alain RAMBAUD, délégué titulaire
- ✎ Mariette COUDERC, délégué titulaire
- ✎ Edwige DUCHOZE, délégué titulaire
- ✎ Guy LACOUTURE, délégué suppléant
- ✎ Alain PLUVINAGE, délégué suppléant
- ✎ Julien CABIROL, délégué suppléant

Délib. n° 12/2020 - Désignation de délégués auprès du SIVU Chenil du Libournais

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, il est décidé à l'unanimité de désigner auprès du SIVU Chenil du Libournais :

- ✎ Matthieu AUDOUARD, délégué titulaire
- ✎ Alain PLUVINAGE, délégué suppléant

Délib. n° 13/2020 - Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI)

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, il est décidé à l'unanimité de désigner auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle :

- ✚ Laurie MERLIN, déléguée titulaire
- ✚ Alain RAMBAUD, délégué titulaire
- ✚ Guy LACOUTURE, délégué suppléant

Délib. n° 14/2020 - Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, il est décidé à l'unanimité de désigner auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe :

- ✚ Jean-Michel BRUNET, délégué titulaire
- ✚ Michel VACHER, délégué titulaire
- ✚ Mariette COUDERC, déléguée suppléante
- ✚ Julien CABIROL, délégué suppléant

Délib. n° 15/2020 - Désignation de délégués en charge des questions de défense

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, il est décidé à l'unanimité de désigner les délégués suivants, en charge des questions de défense :

- ✚ Alain RAMBAUD, délégué titulaire
- ✚ Cédric POINTET, délégué suppléant

Délib. n° 16/2020 - Désignation des correspondants « tempête et incendie »

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, il est décidé à l'unanimité de désigner en tant que correspondants « tempête et incendie » :

- ✚ Jean-Michel BRUNET, délégué titulaire
- ✚ Alain RAMBAUD, délégué suppléant

Délib. n° 17/2020 - Nomination d'un correspondant « sécurité routière »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un correspondant qui veillera à la diffusion des informations relatives à la « sécurité routière » sur la commune.

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Alain RAMBAUD en qualité de correspondant « sécurité routière ».

Délib. n° 18/2020 - Désignation de délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Conformément à l'article 24 du Règlement de Fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner deux délégués représentant le collège des élus et le collège des agents.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Collège des élus : Sandra BERNARD
- Collège des agents : Céline BOULERY

**Délib. n° 19/2020 - Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Départemental d'Énergie
Électrique de la Gironde**

En tant que commune adhérente, et conformément à l'article L.5711-11 du CGCT, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, M. Michel VACHER en qualité de délégué auprès du Comité Syndical du SDEEG.

Communications et questions diverses

SABV Dronne Aval - Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avec la mise en œuvre de la loi NOTRE et MAPTAM, c'est la CALI qui a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Après la mise en place du nouvel exécutif, c'est elle qui désignera par délibération les délégués auprès de ce Syndicat.

Toutefois, il est souhaitable que notre commune propose à la CALI un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ils permettront de réagir au plus vite lors de crues, inondations,

Après discussion, sont proposés :

- ↳ Jean-Michel BRUNET, délégué titulaire
- ↳ Edwige DUCHOZE, déléguée suppléante

Permanence téléphonique

En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée par le Maire et les Adjointes lorsque le secrétariat de la Maire sera fermé. Un calendrier sera remis à chaque élu.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.



Le Maire,

La secrétaire,

Les Conseillers Municipaux,